



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE MERCREDI 31 MARS 2021, À 16 h 30, PAR VIDÉO-CONFÉRENCE.

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

SONT ABSENTS :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence, vu les mesures sanitaires présentement en vigueur, et sera disponible en direct sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca, sur la chaîne communautaire NousTV pour les abonnés de Cogeco, ainsi qu'en différé sur la chaîne ma Communauté pour les abonnés de Telus.

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 16 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1024 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ ET LES CONDITIONS DE LEUR APPLICATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU

Considérant que la Ville de Baie-Comeau opère un service de distribution d'électricité dans les limites de son territoire;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a le pouvoir de fixer les tarifs et conditions de l'électricité en vertu de l'article 17.1 de la Loi sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité;

Considérant que les tarifs et conditions de service provisoire pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs s'ajoutent aux tarifs d'électricité et aux conditions de service fixés par la Ville;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement 2019-975 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 29 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2021-104

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2021-1024 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1025 POUR ACHAT ET MODIFICATION DU POSTE ÉLECTRIQUE GEORGES-HENRI-GAGNÉ - EMPRUNT DE 17 408 000 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à l'achat et à la modification du poste électrique Georges-Henri-Gagné;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 17 408 000 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service des travaux publics et services techniques de la Municipalité;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant que l'avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 29 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2021-105

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : la conseillère Viviane Richard

D'adopter le Règlement 2021-1025 pour achat et modification du poste électrique Georges-Henri-Gagné, décrétant un emprunt de 17 408 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 16 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM